

Association **Association Hannibal Barca (AHB)**
Adresse : 7, place Adolphe Chérioux 75 015 Paris

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 15 février 2016

Le 15 février 2016 à 20 h, les fondateurs de l'association *Association Hannibal Barca (AHB)* se sont réunis en assemblée générale constitutive à Paris.

Sont présents :

- Claude Grandfils, demeurant : 18, rue Greffulhe 92 300 Levallois-Perret
- Raphaël Grandfils, demeurant : 7, place Adolphe Chérioux 75 015 Paris

L'assemblée générale désigne Claude Grandfils en qualité de président de séance et Raphaël Grandfils en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation (néant).

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du Bureau provisoire ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale constitutive adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du Bureau provisoire :

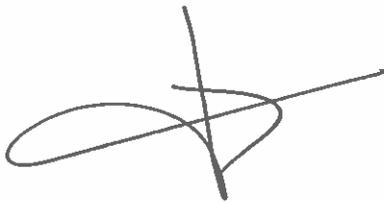
- Président provisoire : Claude Grandfils, de nationalité française, demeurant : 18, rue Greffulhe 92 300 Levallois-Perret

- Secrétaire (et trésorier) provisoire : Raphaël Grandfils, de nationalité française, demeurant : 7, place Adolphe Chérioux 75 015 Paris

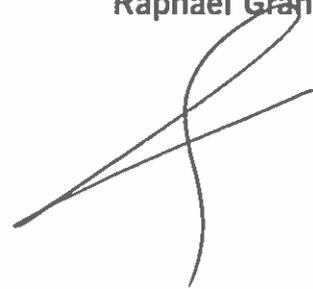
Conformément aux statuts (article 16), cette désignation est faite pour une durée expirant lors de la première Assemblée générale.

Les membres du Bureau provisoire ainsi désignés acceptent leurs fonctions. Pouvoirs leur sont donnés pour effectuer les formalités de déclaration et de publication ainsi que l'ouverture d'un compte bancaire propre à l'association.

Claude Grandfils

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Raphaël Grandfils

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the top and a long, sweeping horizontal stroke that curves downwards at the end.